Ondesures



jeudi 25 Mars 2021 - n°294

Agenda - Notez bien!

Centre-ville et Commerce - Publication du palmarès «Villes de France – MyTraffic» sur les centres- Villes dynamiques

Centre-ville et Commerce - Villes de France a réuni son 3ème séminaire sur Action Cœur de Ville le 24 mars Institutions - Mission d'information sur les entraves à l'exercice des pouvoirs de police des élus municipaux Institutions - Le Sénat adopte la proposition de loi Sécurité Globale **Politique de la ville -** La ministre Nadia Hai à l'écoute des associations d'élus

Culture - Fontainebleau va accueillir le Festival de l'histoire de l'art en juin 2021

Energie - Rénovation énergétique pour 1000 écoles de centre-ville

Environnement - S'inscrire à la formation sur le risque de ruissellement

Environnement - Que contient la poubelle des Français ?

AGENDA



Notez bien!

Mercredi 31 mars 2021 (10h00-12h00) Groupe de travail Numérique Visioconférence Télcharger l'invitation Télécharger le bulletin réponse

Mercredi 7 avril 2021

- Conseil d'Administration de *Villes de France* (10h00-12h30) *Visioconférence*

- Webinaire, Gestion des déchets sauvages (14h30-15h30)

Télécharger l'invitation

Télécharger le programme

Télécharger le bulletin d'inscription

Mercredi 7 juillet 2021

Réunion du Réseau des Directeurs de Cabinet de Villes de France Blois

Jeudi 8 et vendredi 9 juillet 2021

Congrès de Villes de France Blois

CENTRE-VILLE ET COMMERCE





Publication du palmarès «Villes de France – MyTraffic» sur les centres- Villes dynamiques

En association avec Mytraffic, leader européen de l'analyse du flux piéton, *Villes de France* publie le premier palmarès des centres-villes dynamiques. Ce classement recense les 30 villes moyennes avec la plus forte fréquentation depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 (moins de 100 000 habitants, hors zone métropolitaine, villes touristiques et d'outre-mer).

Il distingue les centres-villes les plus résilients et éclaire aussi les nouveaux équilibres territoriaux : après des décennies de difficultés démographiques et économiques, les villes moyennes voient s'ouvrir une période en phase avec leur atouts intrinsèques – densité plus faible que dans les métropoles, équilibre entre niveau de services et prix de l'immobilier, proximité de la nature.

Les raisons du succès

5 facteurs-clés de la réussite des centres-villes à travers les analyses livrées par les Maires des villes distinguées au palmarès ressortent :



- Facteur 1 - Reconcentration des activités

Les villes moyennes ont subi des forces centrifuges depuis les années 70 avec souvent un déclin du centre au profit de la périphérie - extension de zones commerciales, zones pavillonnaires, zones d'activité profitant d'un foncier moins cher. Les villes les plus fréquentées ont su inverser le mouvement en opérant le triple choix de (1) lutter contre la vacance des logements en centre-ville pour préserver une densité d'habitation (2) y maintenir ou ouvrir des services et équipements publics (3) équilibrer leur politique commerciale en limitant voire interdisant des installations commerciales en périphérie et/ou en attirant des commerces « locomotives » en centres-villes (cinémas, enseignes internationales).

Derrière ces choix, une logique d'ensemble : concentrer les activités pour créer une masse critique susceptible d'attirer les flux.

- Facteur 2 – Équilibre entre accessibilité et pacification du centre-ville

Les villes les plus dynamiques sont celles qui facilitent à la fois l'accès et le stationnement en voiture – création de parkings, tarification incitant à la rotation des véhicules – tout en développant des zones piétonnes ou des « zones 20 km/h » avec des mobilités mixtes (piétons, vélos, voitures à vitesse limitée). Les expériences de piétonnisation de places ou d'artères commerçantes se sont quasi systématiquement soldées par un accroissement du trafic piéton. Partout, les espaces publics ont gagné de la place avec un élargissement des trottoirs, l'extension des terrasses ou la création de voies vélos, une tendance qui s'est accélérée depuis le déconfinement du printemps 2020.

- Facteur 3 - Rénovation du patrimoine historique

Les villes les plus fréquentées ont fait le choix structurel, parfois depuis 20 ans, de procéder à des investissements pour réhabiliter voire acquérir des sites remarquables, qui constituent un avantage comparatif des centres-villes vis à vis de la périphérie. Ils en retirent trois effets positifs : un accroissement du flux touristique, un embellissement de l'espace et un effet d'entraînement pour le quartier. Les villes les plus dynamiques ont également en commun d'avoir lancé ou relancé des événements ou festivals mettant en avant les spécificités de leur culture et patrimoine vivant.

- Facteur 4 - Management volontariste

La quasi-totalité des villes du top 30 ont nommé un « manager de centre-ville » (ou poste équivalent) et affecté des ressources humaines dédiées au coeur de ville. Il en résulte une nouvelle forme d'organisation plus transversale et plus collaborative entre les différents services. De nombreuses villes ont également créé une foncière publique pour racheter des cellules commerciales dans le but de les rénover et les louer à prix attractif. La quasi-intégralité des villes du top-30 sont accompagnées par le programme national « Action Coeur de Ville » porté par l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires).

- Facteur 5 – Un tissu de commerçants proactifs

Les villes du top-30 se caractérisent aussi par le dynamisme des acteurs de centre-ville, au premier chef les associations de commerçants, attestées par des indicateurs comme le taux d'adhésion et la fréquence des animations organisées. Un dialogue étroit entre les acteurs privés et les responsables publics est un facteur clé de succès.

Télécharger le dossier de presse

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Villes de France a réuni son 3ème séminaire sur Action Cœur de Ville le 24 mars

Caroline Cayeux, Maire de Beauvais et Présidente de *Villes de France*, a animé durant la matinée du 24 mars 2021 le groupe de travail dédié au programme « *Action Cœur de Ville* » pour la troisième fois depuis les élections municipales de juin dernier. L'objet de cette réunion, qui poursuit une série d'auditions jusqu'au Congrès de Blois des 8 et 9 juillet prochain, est de travailler à

l'approfondissement du programme et de ses volets commerce et habitat. Cette rencontre a réuni 130 participants environ dans une version 100% numérique.

Lister les bonnes pratiques de revitalisation commerciale

En ouverture, Julien Thooris, Directeur Général Adjoint de Mytraffic et Laura Tabuteau, responsable du pôle Villes de Mytraffic, ont fait une présentation des résultats 2021 du « *Palmarès Mytraffic / Villes de France des centres-villes les plus dynamiques »* (voir notre article détaillé dans ce numéro), réalisé à partir d'une analyse des données de fréquentation et des flux de personnes dans les centres urbains, notamment pendant la crise covid. Ce palmarès a permis de déterminer les cinq axes du succès du volet commerce dans les 30 villes lauréates : la concentration des activités, l'équilibre entre accessibilité et la pacification du centre-ville, la rénovation du patrimoine historique, un management volontariste, et le caractère « *proactif »* du tissu de commerçants en 2020. Les échanges avec les participants ont permis de détailler plus précisément les indicateurs et la méthode d'analyse des flux et des volumes de visiteurs. Notamment, les représentants de Colmar, Carcassonne et Vierzon ont demandé à avoir des précisions sur les modalités de traitement des données et sur l'exclusion des villes touristiques du classement en 2020. Le maire de Laon, Éric Delhaye, a souhaité avoir des informations sur l'historique des données. A la suite de ce premier exposé, Stéphane Girard, Directeur du développement et des relations institutionnelles de Mercialys, a montré différentes stratégies locales à bâtir avec les différents acteurs du commerce pour établir une gestion



commerçants au respect de ces bonnes pratiques est prépondérant. Il a rappelé les principales missions d'une société foncière auprès des territoires villes membres du programme « Action Cœur de Ville », en insistant à la fois sur l'engagement commerçants/collectivité, par le moyen de l'adoption d'une charte locale. La définition du positionnement avec les élus et les commerçants est aussi un pilier fondamental de la réussite d'un centre commercial en centre-ville. Il a évoqué notamment les engagements de sa société dans la numérisation du commerce, avec la mise à disposition de la plateforme Ocitô (click & collect et livraison « ship from store ») aux commerçants des centres-villes, et les dispositifs locaux d'aide à l'émergence de nouveaux commerçants : accès facilité aux financements, aux réseaux de franchises, aux locaux disponibles en particulier. Olivier Cabrera, Maire-Adjoint délégué Cœur de Ville et commerce de Bourges, a abordé le sujet complexe des déficits d'opération lorsque les prix de l'immobilier commercial restent trop hauts dans les centres villes. En complément, Caroline Cayeux, maire de Beauvais, a présenté l'effet dissuasif de son dispositif local taxe sur les locaux commerciaux vacants.

Offrir un habitat de qualité dans les centres avec des outils adaptés

Cette réunion a permis ensuite d'ouvrir un nouveau cycle de réflexion sur l'habitat de centre-ville (autre axe important du programme Action Cœur de Ville). Marianne Louis, Directrice générale de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), a tout d'abord valorisé le rôle des organismes HIm pour revaloriser de l'offre d'habitat des centres-villes par une gamme élargie de produits à destination des centres-villes : accession à la propriété, locatif, résidences spécifiques pour étudiants, jeunes actifs ou personnes âgées, notamment. Elle est revenue sur les coûts des opérations, avec des exemples à l'appui de réalisations dans des villes moyennes : les opérations d'habitat en centre-ville, paraissent souvent longues, complexes et couteuses pour des acteurs privés. Elle a pu montrer que les organismes de logement social peuvent également être des acteurs de l'accession à la propriété. Des réalisations dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) ont été citées : Lunéville, Cahors, Saumur, Grasse, Gap, Tulle et Pau. L'intervention locale des organismes exerce un effet de levier et un effet d'entrainement pour requalifier l'offre de centre-ville, et même attirer d'autres acteurs privés. Raphaële d'Armancourt, responsable du Pôle politiques territoriales et urbaines à l'USH a complété cette présentation sur la « vente en l'état future d'achèvement (VEFA) inversée ». Jérôme Baloge, maire de Niort, a évoqué les modalités d'intervention du portage foncier et a tenu à apporter un témoignage local sur le sujet des SEM foncières. Frédéric Chéreau, maire de Douai, a insisté sur la nécessité du dialogue entre les bailleurs sociaux et les élus pour une offre bien adaptée au contexte des centres-villes des villes moyennes. Dans la continuité de cette séquence, Véra Lizarzaburu, Directrice du programme Action Cœur de ville - Action Logement Services, a détaillé les pistes d'Action Logement pour développer une offre d'habitat plus attractive en centre-ville qu'en périphérie, et pour reconquérir les 'îlots d'habitats dégradés, avec des exemples à l'appui. Elle a montré, qu'avec Action Cœur de Ville, Action Logement accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de revitalisation, avec des dispositifs souples pour un accompagnement sur mesure, un financement ad hoc, adapté à chaque projet, et une offre adaptée à chaque territoire. Elle a traité des aspects fonciers des opérations. Elle a exploré les enjeux 2021-2022 pour mobiliser l'investissement privé avec comme objectif d'attirer un nouveau public pour ces logements. Les présentations des intervenants seront envoyées aux participants.

INSTITUTIONS



Mission d'information sur les entraves à l'exercice des pouvoirs de police des élus municipaux

Dans le cadre des échanges réguliers entre l'Assemblée Nationale et *Villes de France*, Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, a été entendu la semaine dernière dans le cadre d'une « *mission flash* » réalisée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, dont le thème portait sur les entraves opposées à l'exercice des pouvoirs de police des élus municipaux.

Cette mission est co-rapportée par la députée du Val-d'Oise, Naïma Moutchou (LREM) et le député de la Manche, Philippe Gosselin (LR).

Crise de défiance depuis les gilets jaunes

En l'état actuel des remontées de *Villes de France*, la défiance à l'égard des élus en général - même si la confiance des citoyens envers leur maire reste la plus importante - s'est significativement aggravée depuis la crise des gilets jaunes.

En effet, plus régulièrement que par le passé, les maires des *Villes de France*, peuvent faire l'objet de propos diffamatoires voire d'intimidations ou de menaces, que ce soit dans l'espace public ou sur les réseaux sociaux. Pour Luc Bouard, « *le respect de l'autorité est en relative perdition* », et l'évolution défavorable du contexte sécuritaire et des violences faites aux personnes est malheureusement valable dans toutes les sphères de la société (école, famille, institutions, entreprises...). Les faits rapportés concernant les atteintes aux élus, sont une illustration de la dégradation des rapports sociaux, ainsi qu'un révélateur de la défiance envers les représentants de toute autorité. Aussi, « *la lutte contre les contenus haineux en ligne doit devenir à cet égard un nouveau domaine d'investigation* ». Vis-à-vis de l'exercice de leur pouvoir de police en général, Luc Bouard, a indiqué que les maires n'étaient pas

demandeurs d'une extension de leurs missions, mais souhaitaient davantage une meilleure application de leurs pouvoirs existants et une clarification des rôles de chacun.

Si l'État décide par exemple de conduire une politique d'encouragement vis-à-vis des polices municipales, dans l'esprit des lois de décentralisation, il doit s'engager de son côté, à réinvestir les missions d'intervention de la Police Nationale auprès de tous les citoyens (amélioration attendue concernant l'accueil des plaignants et dans le suivi donné aux personnes qui contactent le 17) et cela dans tous les territoires.

Police d'agglomération et environnement

Evoquant le projet de loi 4D dans lequel des dispositions en ce sens pourraient être prises, Luc Bouard, s'est enfin montré favorable au développement d'une police de l'environnement à l'échelle de l'agglomération. En effet, les maires ont besoin de « brigades vertes » qui sillonnent l'ensemble du territoire intercommunal, pour lutter contre les dépôts sauvages, et toutes les formes d'atteintes à l'environnement. De ce point de vue, une école nationale des polices municipales apporterait des réponses vis-à-vis du besoin de formation sur cette nouvelle police de l'environnement.

INSTITUTIONS



Le Sénat adopte la proposition de loi Sécurité Globale

Jeudi dernier, le Sénat a adopté la proposition de loi sur la sécurité globale. Un texte désormais renommé « pour un nouveau pacte de sécurité respectueux des libertés ».

Souhaitant créer un continuum de sécurité, cette proposition de loi a subi de nombreuses modifications lors de son passage à la chambre haute, à commencer par les dispositions relatives aux polices municipales.

A la suite de la mobilisation de *Villes de France* et nombreux élus adhérents, plusieurs amendements ont été adoptés pour renforcer les pouvoirs de la police municipale dans le cadre d'une expérimentation portée de 3 à 5 ans. Ainsi, les agents pourront constater certains délits notamment l'usage de produits stupéfiants et saisir des objets ayant servi à la commission d'infractions sur la voie publique.

Cette expérimentation sera possible auprès des communes qui emploient 15 agents de police municipale dont au moins un directeur ou chef de service de police municipale. A compter de l'entrée en vigueur des mesures d'application, les villes auront jusqu'au 31 octobre 2021 pour se porter volontaire.

Un amendement gouvernemental a également été adopté pour permettre aux agents de police municipale de déployer des caméras embarquées au sein de leurs véhicules.

Désormais, la navette parlementaire se poursuit avec la constitution prochaine de la commission mixte paritaire

POLITIQUE DE LA VILLE



La ministre Nadia Hai à l'écoute des associations d'élus

Nadia Hai, Ministre déléguée chargée de la Ville, a souhaité échanger le 19 mars avec les différentes associations du bloc local (Association des maires de France, Assemblée des communautés de France, France urbaine, « Ville & Banlieue », Association des maires d'Île-de-France et Villes de France) sur la mise en œuvre des mesures du Comité interministériel des Villes de Grigny de

janvier dernier. Villes de France était représentée par deux élus lors de cette audience : Denis Thuriot, Maire de Nevers, Président de Nevers Agglomération, et Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, Président de la CA Béthune -Bruay Artois Lys. Afin de répondre aux préoccupations des élus concernés par la politique de la Ville en période de crise sanitaire, un Comité interministériel des villes (CIV) s'était tenu le 29 janvier 2021 à Grigny. Le Premier ministre avait annoncé à cette occasion un effort de 3,3 milliards d'euros à destination des guartiers prioritaires de la politique de la ville. Les élus sont revenus dans le détail sur la nouvelle méthode de travail annoncée entre État et collectivités du bloc local, et ils se sont montrés attentifs à ce que ces annonces et ces crédits se concrétisent rapidement et de manière la plus opérationnelle dorénavant, au plus près des besoins du terrain. Les demandes de Villes de France au cours de cette rencontre étaient en phase avec le Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine (France Urbaine, AdCF et Villes de France) de février 2021. De son côté, la ministre a détaillé la déclinaison du plan de relance à hauteur d'1 milliard d'euros et 2 milliards de crédits supplémentaires pour la rénovation urbaine - le NPNRU passant donc de 10 à 12 milliards d'euros, ainsi que sur les 46 nouvelles « Cités éducatives » (pour un total de 126 Cités éducatives), les 7 nouveaux Quartiers de reconquête républicaine (pour un total de 61 quartiers, dont seulement 10 sont situés en villes « médianes »). Elle a présenté aussi les différents moyens supplémentaires dans les domaines de l'emploi, du sport et de la santé. Dans ce cadre, des réunions sur le suivi des crédits du plan de relance dans les QPV seront organisées de manière déconcentrée. La ministre a aussi présenté en conclusion son initiative intitulée les "Portraits de France", un recueil de noms de personnes issues de l'immigration, pour suggérer des idées au élus locaux de noms de rues, des écoles, ou des médiathèques.

- Le dossier de presse du Comité interministériel des villes (CIV) de Grigny
- Le Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine (France Urbaine, AdCF et Villes de France)

CULTURE



Fontainebleau va accueillir le Festival de l'histoire de l'art en juin 2021

Le 23 mars, le ministère de la Culture a annoncé que la 10e édition du Festival de l'histoire de l'art, qui se déroulera du 4 au 6 juin prochains au Château et dans la ville de Fontainebleau. Le thème retenu cette année est « le plaisir », et le pays associé à l'événement sera le Japon. Rendez-vous ouvert au grand public, ce festival, organisé en collaboration avec l'Institut national d'histoire de l'art et le

château de Fontainebleau, offrira aux amateurs comme aux professionnels un riche panorama sur l'histoire de l'art et du patrimoine, de la préhistoire à la création contemporaine. Selon le ministère de la culture, le « format de la programmation sera hybride, mêlant participation en présentiel et à distance, et sera l'occasion de réunir, lors de conférences, tables rondes, débats, projections, ateliers ou visites, des historiens de l'art, des architectes et des artistes de tous horizons ». Les participants auront la chance de découvrir la créativité qui marque l'histoire du Japon, de l'architecture ancienne aux créations contemporaines, de la fabrication d'objets artisanaux au design le plus actuel.

Télécharger le dossier de presse

ENERGIE



Rénovation énergétique pour 1000 écoles de centre-ville

La Banque des Territoires propose un nouveau dispositif aux villes du programme « Action cœur de ville » pour la rénovation énergétique de 1000 écoles de centre-ville sur deux ans. Un nouveau dispositif dédié aux projets de rénovation énergétique des écoles est proposé aux villes du programme "Action cœur de ville", a annoncé la Banque des Territoires. L'objectif est de

favoriser la rénovation de 1.000 écoles de centre-ville dans les deux ans. Les écoles représentent plus de 30% de la consommation des bâtiments communaux. L'enjeu est de fournir confort thermique et qualité de l'air aux écoliers et aux enseignants. En outre, le décret dit « tertiaire » et un arrêté d'application du 10 avril 2020 obligent les propriétaires d'immobilier tertiaire à justifier d'une réduction de 40% sur la consommation énergétique de leur parc à horizon 2030. La Banque des Territoires accompagne la rénovation des écoles dans le périmètre des ORT (opérations de revitalisation des territoires) ou dans leurs abords directs, et ce "quelle que soit l'étape où la collectivité se trouve". La collectivité peut réaliser un premier bilan de la situation de son patrimoine scolaire grâce au service en ligne "Mon Comparateur énergétique". Cet outil permet de comparer le niveau de dépense et de consommation énergétique du patrimoine public, établissements scolaires ou équipements sportifs d'une ville avec ceux d'une autre de taille similaire. Les bénéficiaires pourront également recevoir un accompagnement en ingénierie et utiliser des outils numériques.

En savoir plus

ENVIRONNEMENT



S'inscrire à la formation sur le risque de ruissellement

Le 8 avril prochain, de 9h15 à 16h45, le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, dont est membre *Villes de France*) organise une journée de formation à distance. Consacrée au « *risque de ruissellement* », celle-ci s'adresse à un public d'acteurs/décideurs à la recherche de clés pour se saisir de la problématique du ruissellement, particulièrement répandue sur le territoire et néanmoins difficile à cerner parce que située à la frontière de différentes

politiques publiques (aménagement du territoire, eaux pluviales ...). En milieu urbain comme en milieu rural, le ruissellement est probablement le type d'inondation le plus difficile à cerner et à traiter. Souvent mêlés à d'autres phénomènes, les ruissellements posent des difficultés d'identification, de définition, d'évaluation et de modélisation. Le danger associé au ruissellement est pourtant bien réel et intensifié par les effets du changement climatique et

l'imperméabilisation des sols. Ce phénomène n'est pas clairement cadré par les politiques publiques et si le danger et les collectivités se trouvent souvent dépourvues d'outils et ont des difficultés à agir sur ce risque. Cette formation apportera des clés pour mieux se saisir de la question du ruissellement et en comprendre les causes et les manifestations. La gestion du phénomène sera également évoquée, sur le plan organisationnel comme au niveau opérationnel, et des exemples concrets d'actions pour limiter le phénomène de ruissellement seront présentés. Elle s'appuiera, pour ce faire, sur l'expérience de l'équipe du CEPRI en la matière et sur un certain nombre d'études de cas.

Pour s'inscrire, contacter le CEPRI par mail ou au 02 38 21 15 22.

ENVIRONNEMENT



Que contient la poubelle des Français ?

Depuis 1993, l'ADEME a développé une méthode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA), MODECOMTM (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères), qui permet à chaque collectivité de bien connaître le gisement de déchets qu'elle gère pour appliquer les politiques les plus adaptées. Cette troisième campagne MODECOMTM 2017, qui vient après celles de 1993 et 2007, nous permet de voir quelques évolutions significatives au niveau

métropolitain.

Parmi les résultats notables de cette campagne (gisement métropolitain hors DOM-COM), on peut retenir :

- Une légère diminution de 2 points du ratio de déchets ménagers et assimilés/habitant.
- Une diminution de près de 20 % des quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) produites par habitant et par an
- Une augmentation de plus de 20 % des quantités collectées en déchèteries.

Sur la base d'actions de prévention identifiées, le gisement total potentiellement évitable concernerait près de 75 % des ordures ménagères et assimilés (248 kg/hab./an) soit plus de 18 millions de tonnes à l'échelle métropolitaine. Parmi ce gisement, le gaspillage alimentaire représente 9 % soit 30 kg/hab./an.

Les taux de captage moyens des collectes séparées sur les ordures ménagères et assimilés sont évalués a minima à

- 69 % pour le verre.
- 64 % pour les journaux, revues magazines (JRM) et 62 % pour les imprimés publicitaires.
- 54 % pour les cartons ondulés et 32 % pour les cartons plats.
- 52 % pour les bouteilles et flacons en polyéthylène téréphtalate (PET) et 47 % pour ceux en polyoléfines.

Au total presque 86 % du flux tout-venant pourrait être détourné du stockage pour être valorisé, correspondant à un gisement total de plus de 2,8 millions de tonnes contre 1,5 million de tonnes aujourd'hui.

Edité par Villes de France 94 rue de Sèvres - 75007 Paris Tél. : 01 45 44 99 61 http://www.villesdefrance.fr © O.U. © Fotolia **Directeur de la publication**Gil Avérous **Directeur délégué**Jean-François Debat

Rédacteur en chef Guillaume Ségala Rédaction Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard Secrétariat Anissa Ghaidi

